# SYNDICAT MIXTE NORMAND'INNOV

Date	10.03.2025	
Délibération	2025-90	Folio n°
Nature	7.10	

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL SYNDICAL, DES DECISIONS ET DES ARRETES DE LA PRESIDENTE

## Syndicat Mixte Normand'Innov

Siège Social

Flers Agglo 41 Rue de la Boule – CS 149 - 61103 FLERS CEDEX Tel : 02.33.98.44.55 – Fax : 02.33.64.38.66

#### **SEANCE N° 18 DU 10.03.2025**

9 questions numérotées 2025-89 à 2025-97

### **DELIBERATION**

REGIE AUTONOME « CENTRE D'ESSAIS DYNAMIQUES NORMAND'INNOV » DOTATION INITIALE ET AVANCE REMBOURSABLE MODALITES FINANCIERES

A la date indiquée ci-dessus, le Conseil Syndical, convoqué dans les délais légaux, s'est réuni dans les locaux de la Région Normandie – Abbaye aux Dames – Place Reine Mathilde – 14000 CAEN et dans les locaux du Centre d'Essais Dynamiques – Zone de Normand'Innov – 61100 CALIGNY, sous la présidence de Sophie GAUGAIN - Présidente du Syndicat Mixte

Etaient invités Mesdames et Messieurs :

<u>Conseillers titulaires</u>: Sophie GAUGAIN (RN) – Catherine MEUNIER (RN) – Julie BARENTON-GUILLAS

(RN) – Laurent BEAUVAIS (RN) – Jérôme NURY (CD) – Alain LANGE (CD) – Lori HELLOCO (CD) – Yves GOASDOUE (FA) – Jacques FORTIS (FA) – Gilles

RABACHE (FA)

Conseillers suppléants: Bertrand DENIAUD (RN) - Aristide OLIVIER (RN) - Thierry LIGER (RN) - Jean

DELALANDRE (RN) - Sylvie THIEULENT (CD) - Marie-Françoise FROUEL (CD) - José COLLADO (CD) - Michel DUMAINE (FA) - Jérémy PREVOST (FA) -

Béatrice GUYOT (FA)

Tous présents, à l'exception de :

Titulaire absent	Suppléant présent	Questions	
Lori HELLOCO	José COLLADO	Ensemble de la séance	

Procurations: Mandant Mandataire Questions
/ / /

Excusée : /

**Absente**: Julie BARENTON-GUILLAS

EFFECTIF

En exercice : 10

Quorum : 6

Questions	Présents	Votants
2025-89 à 2025-97	9	9

Convocation effectuée le :	Séance ouverte à :	Secrétaire de séance	Clôture effectuée à :	Compte rendu affiché le :	Date d'affichage
04.03.2025	9 H 00	Jacques FORTIS	10 H 15	11.03.2025	13.03.2025

#### RAPPORT

Présenté par Sophie GAUGAIN Présidente

Syndicat I		N°	Date	Question	
CONSEIL	Séance	18	10.03.2025	N° d'ordre	N° délibération
SYNDICAL	Seance	10	10.03.2023	2	2025-90

OBJET

REGIE AUTONOME « CENTRE D'ESSAIS DYNAMIQUES NORMANDINNOV » - DOTATION INITIALE ET AVANCE REMBOURSABLE – MODALITES FINANCIERES

YZAA//EA

Chers collègues,

Par délibération en date du 7 février dernier, le Conseil Syndical a approuvé la création de la régie du Centre d'Essais Dynamiques Normand'Innov ainsi que les statuts régissant cette régie.

L'article 7 desdits statuts prévoit le versement d'une dotation initiale du Budget principal vers le budget annexe CED. Cette dotation représente la contrepartie des créances ainsi que des apports en nature effectués par le Syndicat. Il est proposé de fixer le montant de cette dotation à 700.000 €.

D'autre part, les services publics industriels et commerciaux (SPIC) sont régis par un principe d'équilibre strict. A ce titre, les dépenses du service doivent être couvertes par les recettes. Néanmoins, le Code Général des collectivités territoriales autorise le versement d'une avance du budget principal aux budgets annexes.

Cette avance sera mobilisée au fur et à mesure des besoins par l'envoi d'ordres de paiement signés par la Présidente. Il est proposé de fixer le montant globale de cette avance à 200.000 €.

En application des articles R2221-79 et R 2221-70 du Code Général des Collectivités il convient également de déterminer les conditions de remboursements des sommes mises à disposition. Il est proposé de fixer la durée à 24 mois.

#### IL VOUS EST PROPOSE DE BIEN VOULOIR:

1- DECIDER de fixer la dotation initiale allouée au Budget annexe CED à

700.000 €. Le remboursement interviendra au cours de 24 mois.

2- DECIDER de fixer l'avance remboursable allouée au budget annexe CED à

200.000 €. Le remboursement interviendra au cours des 24 mois.

**3- PRECISER** que les crédits sont prévus au BP 2025

ADOPTE A L'UNANIMITE.

Pour la Présidente Sophie GAUGAIN

Le 1er Vice-Président

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur 061-256104050-20250310-2025-90-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/03/2025

Publication : 13/03/2025

Yves GOASDOUE